



Demande de carte de séjour - femme enceinte.

Par **tayduy_old**, le **17/10/2007** à **12:42**

Bonjour,

Voilà je suis française et je me suis marié avec ma femme à l'étranger, et nous sommes revenus en France avec un visa de long séjour pour elle. Nous avons fait la demande de carte de séjour cette semaine, elle a été validé. Par contre, ma femme est enceinte, et on me dit que lorsqu'on est enceinte, on a droit à une carte de 10 ans au lieu de 1 ans. De plus je crois qu'elle doit faire un certain nombre d'heures de cours de français, mais si sa grossesse devient important et qu'elle ne peut plus se déplacer toute seule, peut t on reporter les cours après l'accouchement ?

Vu que pour l'instant, elle a pas encore la carte définitive, doit t on informer la préfecture pour mettre à jour le dossier ?

Et si elle n'obtient pas sa carte de 10 ans suite à la grossesse, comment va t -elle faire pour obtenir cette carte ? Combien de temps doit elle attendre ?

Merci de l'éclairer sur ce sujet.